



TEXTE OFFICIEL

Charte de la fraternité des diacres du diocèse de Pontoise

Un document rédigé par le Comité diocésain du diaconat permanent (juin 2007)

I- UNE FRATERNITÉ SACRAMENTELLE.

L'ordination au diaconat fait entrer dans l'Ordre des diacres et, comme les autres vocations, celle du diacre ne se vit pas seul. La signification profonde du ministère de diacre ne peut se lire qu'à travers la diversité des personnalités et des missions. Le groupe des diacres du diocèse de Pontoise n'existe pas seulement ou d'abord par nécessité fonctionnelle ou par sentiments amicaux ou corporatistes. Il est une fraternité sacramentelle au sens défini par la Congrégation pour le clergé dans « le Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents »⁽¹⁾ :

« En vertu de l'ordre qu'ils ont reçu, les diacres sont unis entre eux dans une fraternité sacramentelle. Ils tendent tous au même but : la construction du Corps du Christ, sous l'autorité

de l'évêque, en communion avec le Souverain Pontife. Chaque diacre se sentira uni à ses confrères par le lien de la charité, de la prière, de l'obéissance à son propre évêque, du zèle dans le ministère et de la collaboration. »⁽²⁾

La fraternité des diacres s'enracine dans l'Évangile célébré, annoncé et vécu. Pour les diacres et pour les épouses, qui y sont pleinement associées, elle est un lieu fort de communion, de prière, d'amitié, de soutien fraternel. Se rencontrer est à vivre comme une joie offerte et à donner. C'est un lieu essentiel et primordial de vie d'Église.

En présence de l'évêque ou/et de son délégué, les diacres et leurs épouses se réunissent régulièrement pour vivre dans la convivialité et spirituellement cette fraternité diaconale. Ils y vérifient la façon dont ils accomplissent leur

¹ Le 22 février 1998, la Congrégation pour le Clergé a publié le « Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents ». (cf La Documentation Catholique n°2181 du 3 mai 1998, p 425-447)

² La fraternité sacramentelle est définie dans le chapitre I (le statut juridique du diacre) au paragraphe 6 (fraternité sacramentelle). (cf La Documentation Catholique n°2181 du 3 mai 1998, p 425-426)

ministère, signe du Christ-Serviteur, service de l'humanité souffrante. Ils échangent leurs expériences. Ils partagent leur vie et leurs préoccupations communes pour se stimuler et s'aider mutuellement.

La fraternité diaconale veut :

- favoriser le ressourcement et le soutien fraternel concret des diacres et de leurs épouses,
 - développer le dynamisme apostolique des diacres,
 - poursuivre une réflexion et une formation permanente,
 - aider le diaconat et les diacres à prendre leur place dans l'Église diocésaine,
 - soutenir la présence missionnaire des diacres au cœur des réalités humaines et de la vie des hommes et des femmes de ce temps, en particulier, ceux et celles qui vivent et travaillent en Val d'Oise.
- rappeler à l'Église du diocèse de Pontoise sa mission première de diaconie et l'aider à la mettre en œuvre.

L'évêque, avec le concours de son délégué et du diacre responsable de l'animation de la fraternité, sera attentif à entretenir chez les diacres et leurs épouses un esprit de communion et de fraternité mutuelle.

Les futurs diacres et leurs épouses seront invités aux rencontres de la fraternité dès qu'ils auront été appelés à l'ordination diaconale.

La fraternité des diacres aura le souci d'accueillir et d'inviter les diacres ordonnés en vue du sacerdoce au moins à une rencontre entre leur ordination diaconale et l'ordination sacerdotale.

II- L'ORGANISATION DE LA VIE DE LA FRATERNITÉ :

Au titre de fraternité sacramentelle, le groupe diocésain des diacres est placé sous la responsabilité de l'évêque de Pontoise.

a) Animation et services particuliers au sein de la Fraternité.

La fraternité est animée par l'un des diacres. Ce diacre en a la charge pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Il travaille en concertation étroite avec l'évêque et le délégué diocésain au diaconat permanent.

Lors d'une rencontre plénière de la fraternité, dans les six mois qui précèdent la fin du mandat du diacre en responsabilité, l'ensemble des diacres sera consulté sur le choix du futur responsable. Cette consultation sera organisée à bulletin secret. Le résultat de cette consultation sera transmis à l'évêque qui procédera à la nomination du nouveau responsable. Cette responsabilité est confirmée par l'évêque dans une lettre de mission spécifique.

Par ailleurs, trois diacres seront également choisis, pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, pour assurer respectivement les fonctions suivantes :

- secrétariat de la fraternité,
- trésorerie,
- représentation de la fraternité au sein des instances régionales du diaconat.

b) La vie de la Fraternité :

La vie de la fraternité est organisée autour de trois axes : les rencontres plénières, les groupes de vie et les rencontres lors d'événements diocésains et interdiocésains.

1- Les rencontres plénières :

Les rencontres plénières rassemblent toute la fraternité. Sauf empêchement exceptionnel, tous les diacres sont tenus de participer à ces

temps forts de la fraternité. Leurs épouses sont invitées à se joindre à eux.

- Les rencontres plénières ont lieu deux fois par an, de préférence un samedi, en après-midi et soirée. Ces journées ont pour but d'approfondir des questions d'actualité concernant la vie des hommes et des femmes de notre temps, en particulier en Val d'Oise, des événements de l'Eglise. Elles favorisent aussi la formation permanente des diacres. Ces rencontres comprennent des temps de prière communautaire (en particulier la liturgie des heures ou/et la célébration eucharistique.)

- Une récollection a lieu chaque année au cours d'un week-end complet,

- Des initiatives occasionnelles à caractère spirituel et communautaire, comme un pèlerinage, pourront être prises.

2 - Les groupes de vie :

Les rencontres en groupes de vie ont la forme de petites fraternités diaconales. Chaque diacre et, s'il est marié, son épouse, rejoignent un groupe de vie. Ensemble, ils participent aux réunions dont la périodicité est fixée par les membres du groupe. Le rythme d'une rencontre par trimestre, soit quatre par an, est souhaitable.

Les objectifs principaux de ces rencontres sont :

- Renforcer la convivialité,
- Partager joies et peines, espoirs et inquiétudes touchant la vie personnelle, familiale, de couple, professionnelle, associative, de quartier, de loisirs, ministérielle, ecclésiale...

- Se soutenir concrètement, en étant particulièrement attentifs à ceux et celles qui traversent des épreuves, des difficultés, des solitudes, notamment dans l'exercice du ministère.

- Renforcer le sacrement et la vie ministérielle des diacres, signes du Christ-Serviteur.

- Prier ensemble : liturgie des heures, partage de la Parole, temps de ressourcement, relecture de vie en se mettant sous le regard de Jésus-Christ qu'ils servent et dont ils témoignent.

Chacun des diacres et chacune des épouses s'engage à apporter sa vie en partage et à accueillir

celle de l'autre, dans le respect des diversités, des différences et la reconnaissance de leurs personnalités.

Les groupes de vie sont des espaces où chacun doit pouvoir s'exprimer et échanger librement et sans retenue. Il est bien entendu que les échanges du groupe restent dans la plus stricte confidentialité.

Chaque groupe veillera à prendre les moyens pour assurer la qualité de ses activités.

Lors de la composition, on veillera à ce que chaque groupe :

- se limite de 8 à 10 personnes,
- respecte un équilibre entre actifs et retraités.

- tienne compte dans la mesure du possible des distances et conditions de déplacement et de transport des personnes.

La fraternité se donnera les moyens de procéder au renouvellement des groupes de vie tous les quatre ans.

3 - Les rencontres lors d'évènements diocésains et interdiocésains.

Des moments de la vie du diocèse demandent la présence des diacres et si possible de l'ensemble des épouses :

- la messe chrismale. Les diacres participent à cette célébration durant laquelle ils renouvellent leur engagement ministériel. Ils sont ensuite invités, avec leurs épouses, à partager le repas avec l'évêque et les prêtres du diocèse.

- les vœux. Les diacres et leurs épouses sont invités aux vœux de nouvel an avec l'ensemble des prêtres du diocèse.

- les ordinations. La présence et la participation des diacres lors des ordinations diaconales et presbytérales sont fortement encouragées car elles sont signes d'Eglise et de communion.

- la rencontre régionale. Les diacres de l'Ile-de-France et leurs épouses s'y retrouvent pour une journée de partage et de formation. Elle est une occasion unique et enrichissante de découvrir la réalité du diaconat au sein de la Province de Paris.

***Cette charte fonde et organise
la Fraternité diaconale
du diocèse de Pontoise.***

Elle s'applique à tous les diacres et à leurs épouses.

*Elle sera présentée et commentée au candidat
au diaconat et à son épouse au cours de la formation
par le délégué diocésain. Elle sera ensuite remise
au futur diacre, et s'il est marié à son épouse,
par l'évêque au cours d'une des rencontres
qu'il aura avec lui (ou eux) avant
la célébration d'ordination.*